



FICHE DE POSTE
INFIRMIERE DES SOINS GENERAUX
Médecine Physique et Réadaptation



1) IDENTIFICATION

Fonction : Infirmière en soins généraux

Code métier et nom du métier : 05C10 - Infirmière en soins généraux

Grade :

Corps des infirmiers en soins généraux

Service :

MPR - Hospitalisation Complète (80 lits) et HDJ (40 places/jr)

Liaisons :

Liaison hiérarchique :

- Direction des soins
- Cadre supérieur de santé / Cadre de santé

Liaison fonctionnelle :

- Médecins.
- Equipe soignante inter et pluri professionnelle.
- Fournisseurs médicaux pour le choix des matériels.
- Autres professionnels intervenant pour l'aide au retour à domicile.
- Structures administratives

2) PRESENTATION DU CONTEXTE D'EXERCICE

Le service de Médecine Physique et de Réadaptation est divisé en 3 unités d'hospitalisation :

- ✓ Unité les Oliviers : neurologie (30 lits)
- ✓ Unité les Ormes : locomoteur (26 lits)
- ✓ Unité les Tilleuls : locomoteur (24 lits)

Il comprend également un Hôpital de Jour de 40 places qui assure la suite des PEC de rééducation

Le MPR accueille des patients qui présentent les affections suivantes :

- Lésions médullaires : paraplégie, tétraplégie, ...
- Orthopédiques : prothèse de hanche, prothèse de genou, intervention du rachis ...
- Lombalgies, scoliose invalidantes
- Neurologiques : suites précoces d'AVC, pathologies vasculaires, dégénératives, maladie de parkinson, Guillain Barré...
- Pathologies médicales associées : hypertension, diabète, maladie cardiovasculaire, incontinence urinaire et fécale, polyarthrite rhumatoïde...

3) MISSIONS GENERALES ET RESPONSABILITES

L'infirmière est responsable de l'organisation et du suivi d'un secteur (ou groupe) de patients. Elle coordonne les activités des AS et ASH sur son secteur et travaille en collaboration avec ses collègues pour les soins difficiles ou patients dits « lourds ». Elle privilégie le travail en binôme avec les AS ; s'implique dans les projets du service et de l'établissement.

La prise en charge globale des patients des unités de MPR qui souffrent d'un handicap provisoire voire définitif nécessite un suivi médical régulier, une coordination des soins infirmiers et de rééducation réadaptation, une réflexion interdisciplinaire médicale, paramédicale, technique et sociale. Cette prise en charge se concentre sur les capacités fonctionnelles, l'amélioration de l'autonomie et la qualité de vie lors du retour à domicile.

4) ACTIVITES PRINCIPALES

- Organisation et dispense des traitements et soins requis
- Recueil des données cliniques, mises à jour du dossier de soins, planification des actes de soins, transmissions ciblées et validation des soins HOPITAL MANAGER
- Gestion des mouvements administratifs des patients
- Assistance technique lors de soins réalisés par le médecin
- Préparation du matériel et de l'injection de toxine botulique/Utilisation du MEOPA
- Information et éducation de la personne et de son entourage
- Prévention de la luxation de la prothèse de hanche, apprentissage de l'auto sondage, prévention des troubles de la déglutition, informations et prévention liées aux anticoagulants
- Accueil et encadrement des étudiants
- Accompagnement des nouveaux personnels dans son processus d'intégration
- Coordination, organisation et réalisation des activités de soins dans un contexte pluri et inter disciplinaire en MPR

5) QUALIFICATION ET QUALITES REQUISES

Compétences requises :

- Capacités d'analyse des situations et de priorisation des actions
- Capacité d'écoute et de pédagogie dans les soins
- Travailler en équipe pluridisciplinaire
- Savoir rendre compte à sa hiérarchie
- Sens de l'organisation
- Maîtrise des outils bureautiques
- Rigueur méthodologique et organisationnelle du travail (vision global du service)

Qualités requises :

- Respect des protocoles et procédures
- Adaptabilité dans la polyvalence des fonctions
- Autonomie/ Initiative
- Sens de la communication
- Sens de la collaboration en équipe et avec le cadre

6) CARACTERISTIQUES DU POSTE

- Lieu d'exercice à l'hôpital du Vésinet - Ensemble des services de soins à la personne
- Quotité de travail : 100%
- Horaires de travail : horaires en 07h30 et WE en 12h
- Le roulement des week-ends travaillés : 1 sur 3, sauf si congés à donner
- Astreinte 2 à 3 week-ends ou jour férié par an

Rédaction : Direction des soins

Date de création : 09/08/2021

Date de mise à jour : 26/01/24